

BESNOITIOSE

Mon troupeau est touché, que faire ?

Cette fiche résume les recommandations de scientifiques et d'un groupe d'éleveurs qui font l'expérience de la maladie depuis plusieurs années.

Immédiatement

- **Isoler les animaux atteints, les rentrer** s'ils sont au parc afin de limiter la contamination du troupeau et de pouvoir les soigner.
- **Observer le troupeau tous les jours** pour repérer les malades dès le début de la fièvre. C'est le seul moment où les traitements peuvent être efficaces pour limiter les pertes, mais attention, même apparemment guéris, les animaux restent infectants et doivent être réformés en priorité.
- **Traiter le plus vite possible**, avec des sulfamides, à dose suffisante, et pendant suffisamment longtemps (voir protocole de soins avec le vétérinaire notamment sur les aspects posologie et voie d'administration : intra veineuse, ...).
- **Utiliser exclusivement des aiguilles à usage unique**, y compris pour les sous cutanées, les interventions de groupe et les prophylaxies.
- **Mettre en place des traitements insecticides** pour essayer de limiter l'extension de la maladie (notamment en été en forte période d'activité des insectes).
- **Si les malades sont des animaux qui viennent d'être introduits**, les éliminer en boucherie dès que possible, sans chercher à les engraisser (ça pourrait être en pure perte).

Rapidement

→ **Savoir où on en est et établir une stratégie de lutte adaptée à son propre environnement et à son propre cheptel : établir une lutte « sur mesure » :**

Prise de sang et analyse sérologique sur tous les animaux de plus de 6 mois¹.

- Si moins de 10% des animaux sont positifs, essayer de s'assainir en les éliminant vers la boucherie et en ayant un plan de prévention complet.
- Si plus de 30% sont positifs, essayer de vivre avec la maladie en limitant ses effets grâce au plan de prévention. Réformer en premier lieu les animaux qu'on suspecte être les plus fortement infestés (« les plus gros réservoirs de parasites », à savoir les malades traités et les porteurs de kystes).
- Entre les deux : à décider au cas par cas.

→ **Ne pas contaminer les autres :**

- **A distance : gérer le risque commercial par une stratégie claire** : Contrôler par sérologie les animaux vendus à l'élevage, avant leur départ de l'exploitation (voir « Billet de condition suspensive à la vente »).

¹ La sérologie est beaucoup plus efficace que la recherche des kystes sur le blanc des yeux. Tous les animaux atteints n'ont pas de kystes visibles à cet endroit et, parfois, les kystes n'apparaissent plus après un certain temps.

- Etablir une conduite de pâturage permettant une séparation physique des cheptels de plusieurs centaines de mètres, surtout pendant le printemps et l'été, pour que les taons ne passent pas de l'un à l'autre.
- **A l'intérieur du troupeau : éviter la proximité des différents lots** si certains ne sont pas contaminés, surtout pendant le printemps et l'été.
- **Echanger avec les éleveurs voisins** pour définir des mesures de lutte et de prévention concertées : exemple, traiter en même temps contre les parasites externes ... La besnoitiose n'est pas une maladie honteuse, il est nécessaire d'en parler.

A plus long terme :

- **Observer** : Essayer de repérer les parcs et pâtures qui sont plus propices à la propagation de la maladie (forte présence d'insectes). Eviter d'y mettre les animaux aux périodes de plus forte contamination. Eviter qu'ils n'y couchent. Eviter le couchage répété aux mêmes endroits (concentration de bouses et donc d'insectes). Avoir une stratégie de lutte contre les insectes
- **Augmenter le nombre de génisses gardées** pour le renouvellement pour pouvoir réformer plus fortement, car les lots de jeunes sont plus fortement touchés dans les troupeaux atteints depuis plusieurs années.
- **Eviter les périodes de vêlage importantes en été** : la fin de gestation est peut être un stade physiologique qui rend les animaux plus sensibles et la période plus propice à la contamination (forte présence d'insectes).
- **Garder un équilibre entre les différentes productions de l'exploitation**, si possible, pour ne pas mettre en péril la stabilité économique en cas de forte atteinte du troupeau bovin par la besnoitiose.